

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2629**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Aménagement des voiries du Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) Textile artificiel du sud-est (TASE) - Marché de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer un avenant n° 1

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 7 septembre 2011**Décision n° B-2011-2629**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Aménagement des voiries du Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) Textile artificiel du sud-est (TASE) - Marché de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer un avenant n° 1**

service : Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-6048 du 25 février 2008, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des voiries situées dans le Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) Textile artificiel du sud-est (TASE) et autour du parc relais de la Soie à Vaulx en Velin. Ce marché a été notifié sous le n° 083246K le 2 avril 2008 à Egis France, pour un montant de 122 770, 00 € HT, soit 146 832, 92 € TTC.

Une modification du PAE TASE a été nécessaire afin d'accompagner les évolutions adoptées de façon concertée au projet d'aménagement par l'ensemble des partenaires du projet. Il s'agit notamment de :

- mettre en perspective le projet de composition urbaine du PAE à l'échelle de l'îlot TASE sur la base d'une étude urbaine pilotée par la Communauté urbaine de Lyon et la ville de Vaulx en Velin ;
- dédensifier le projet immobilier Bouwfonds Marignan ;
- réhabiliter "à l'identique" le bâtiment de façade de l'ancienne usine TASE, depuis lors inscrit à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques (ISMH) ;
- modifier le périmètre opérationnel du PAE, généré par une nouvelle composition urbaine consistant à étendre le développement des opérations immobilières au nord du secteur et à faire évoluer la trame viaire en conséquence.

Les études d'avant-projet et projet du marché de maîtrise d'œuvre sont, de ce fait, amenées à être reprises.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 12 293, 77 € HT, soit 14 703, 35 € TTC, porte le montant total du marché à 135 063, 77 € HT, soit 161 536, 27 € TTC. Il s'ensuit ainsi une augmentation de 10,01 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 29 juillet 2011, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 083246K conclu avec Egis France pour l'aménagement des voiries situées dans le Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) Textile artificiel du sud-est (TASE) et autour du parc relais de la Soie à Vaulx en Velin. Cet avenant d'un montant de 12 293,77 € HT, soit 14 703,35 € TTC, porte le montant total du marché à 135 063,77 € HT, soit 161 536,27 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur l'autorisation de programme globale A2 - Urbanisme et espaces publics, individualisée sur l'opération n° 1420, le 12 décembre 2006, pour la somme de 4 259 913 € TTC en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 203 100 - fonction 0824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.